

THIRD COMMITTEE
Social, Humanitarian and Cultural Questions

TROISIEME COMMISSION
Questions sociales, humanitaires et culturelles

**HUNDRED AND EIGHTY-FIRST
MEETING**

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 6 April 1949, at 3 p.m.*

Chairman: Mr. Charles MALIK (Lebanon).

114. Adoption of the agenda

The CHAIRMAN expressed the hope that the Committee would maintain at Lake Success the fine record of work which it had established at Paris. He reminded the Committee that it had been decided¹ that consideration of the Economic and Social Council's report on Freedom of Information (A/631) should be placed first on the agenda when the Committee resumed work. He had suggested the order of the remainder of the agenda items himself, for cogent reasons. That order could, however, be altered if the Committee so desired.

Mr. SUTCH (New Zealand) pointed out that item 4 — chapter III of the report of the Economic and Social Council (A/625)² — directly concerned the Social Commission, the agenda committee of which would meet before 5 May. The Social Commission's work might be impeded if the General Assembly had not yet had time to deal with that item, and it should therefore be taken immediately after item 1.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) observed that some delegations might have prepared their working material in accordance with the agenda order printed in the *Journal of the General Assembly*, in which freedom of information appeared as item 3.

The CHAIRMAN regretted the error, but insisted that the Committee's decision made it mandatory to take freedom of information as the first item. He called for a vote on the New Zealand representative's proposal.

The proposal was adopted by 25 votes to none, with 8 abstentions.

The CHAIRMAN proposed that the revised order of the agenda should be items 1, 4, 2, 3, 5, subject to any changes subsequently decided on by the Committee or any additions made by the General Assembly.

The agenda, as amended, was adopted.

¹ See Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Third Committee, 179th meeting.

² See Official Records of the third session of the General Assembly, Supplement No. 3.

**CENT QUATRE VINGT-UNIEME
SEANCE**

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 6 avril 1949, à 15 heures.*

Président: M. Charles MALIK (Liban).

114. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT exprime l'espoir qu'à Lake Success la Commission poursuivra ses travaux avec autant d'activité qu'à Paris. Il rappelle qu'il a été décidé¹ que l'étude du rapport du Conseil économique et social sur la liberté de l'information (A/631) serait placée en tête de l'ordre du jour lorsque la Commission reprendrait ses travaux. Le Président a proposé lui-même l'ordre à adopter pour les autres points en se fondant sur des considérations qu'il estime valables. Toutefois la Commission pourra, si elle le désire, modifier cet ordre.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) fait observer que le point 4 — chapitre III du rapport du Conseil économique et social (A/625)² — intéresse directement la Commission des questions sociales, et que le comité de l'ordre du jour de cette Commission doit se réunir avant le 5 mai. Si l'Assemblée générale n'avait pas d'ici là le temps d'examiner le point 4, les travaux de la Commission des questions sociales pourraient se trouver retardés; il conviendrait donc de placer ce point immédiatement après le point 1.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale qu'il se pourrait que certaines délégations aient préparé leur travail en se conformant à l'ordre du jour tel qu'il a paru au *Journal de l'Assemblée* et dans lequel la liberté de l'information occupe la troisième place.

Le PRÉSIDENT regrette que l'on ait commis cette erreur; il insiste sur le fait que la décision déjà prise par la Commission l'oblige à inscrire la liberté de l'information en tête de son ordre du jour. Il décide que l'on va procéder à un vote sur la proposition du représentant de la Nouvelle-Zélande.

Par 25 voix contre zéro, avec 8 abstentions, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT propose que les points de l'ordre du jour soient classés dans l'ordre suivant: 1, 4, 2, 3, 5. Il est bien entendu que l'ordre du jour pourra être modifié par la suite si la Commission prend une décision dans ce sens ou si l'Assemblée ajoute des points nouveaux.

L'ordre du jour ainsi amendé est adopté.

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Troisième Commission, 179^{ème} séance.

² Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Supplément No 3.

115. Freedom of information: report of the Economic and Social Council (A/631)

Mr. DAVIES (United Kingdom) proposed that the conventions on freedom of information (E/Conf.6/79)¹ and the text submitted by the Human Rights Committee of the Council (E/1018) should be taken first. As the substance of many of the resolutions would be covered in the course of the discussion of the conventions themselves, they should be debated later. Moreover, general debate on the conventions as a whole should be waived, in view of the lengthy discussion which had already taken place at Geneva; they should be discussed immediately article by article.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) reminded the Committee that his delegation had submitted a resolution (A/C.3/389)² to the effect that the General Assembly should transfer to the Economic and Social Council the draft conventions not considered by it and that the Council should submit a report to the fourth session of the General Assembly.

Mr. KAYSER (France) pointed out that the Economic and Social Council in its resolution 152 B (VII) had decided to transmit the draft conventions to the General Assembly. The Assembly should not now be requested to reverse that procedure.

Mr. VAN HEUVEN GOEDHART (Netherlands) said his delegation was most anxious that work on the conventions should be completed. He supported the United Kingdom proposals.

Mr. AZKOUL (Lebanon) felt that there was no good reason to reconsider a decision already adopted. The Economic and Social Council had established precedents for transmitting to the General Assembly conventions which it had not submitted to exhaustive discussion, as in the case of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide³ for example.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) said that the Economic and Social Council should not be permitted to evade its responsibilities under Article 62 of the Charter by transmitting such matters to the General Assembly. If the USSR resolution were adopted, the Assembly's work would be expedited since it would have before it the results of exhaustive discussion by the Council. Pressure of work at the Council's seventh session could not be regarded as fully excusing its inability to submit the conventions to satisfactory examination.

Mr. STEPANENKO (Byelorussian Soviet Socialist Republic) supported the USSR resolution and the Soviet Union representative's arguments.

¹ See *Final Act of the United Nations Conference on Freedom of Information*.

² See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Third Committee, 179th meeting*.

³ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Resolutions, No. 260 A (III)*.

115. Liberté de l'information: rapport du Conseil économique et social (A/631)

M. DAVIES (Royaume-Uni) propose que l'on examine en premier lieu les conventions sur la liberté de l'information (E/Conf.6/79)¹ ainsi que le texte soumis par le Comité des droits de l'homme du Conseil économique et social (E/1018). Au cours du débat sur les conventions on discutera, quant au fond, la plupart des résolutions; il convient donc de n'examiner ces résolutions que plus tard. Il faudrait, de plus, aborder immédiatement la discussion des conventions article par article, et non pas reprendre sur l'ensemble de ces conventions la longue discussion qui s'est déjà déroulée à Genève.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que sa délégation a présenté un projet de résolution (A/C.3/389)² dont le dispositif prévoit que l'Assemblée générale renverra ces projets de convention sur la liberté de l'information au Conseil économique et social afin qu'il les examine et qu'il présente à leur sujet un rapport à la quatrième session de l'Assemblée générale.

M. KAYSER (France) rappelle que le Conseil économique et social, par sa résolution 152 B (VII), a décidé de transmettre les projets de convention à l'Assemblée générale. Il ne faut donc pas demander maintenant à l'Assemblée de modifier cette procédure.

M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) déclare que sa délégation voudrait surtout que l'on achève l'examen des conventions. Il appuie les propositions du Royaume-Uni.

M. AZKOUL (Liban) estime qu'il n'y a pas de raison valable de reconsidérer une décision déjà prise. Le Conseil économique et social a déjà transmis des conventions à l'Assemblée générale sans attendre d'avoir procédé à une discussion complète: il y a donc des précédents, notamment dans le cas de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide³.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le Conseil économique et social ne devrait pas se permettre d'éluder les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'Article 62 de la Charte, en transmettant à l'Assemblée générale des questions de ce genre. Le projet de résolution de l'URSS, s'il était adopté, faciliterait le travail de l'Assemblée parce que celle-ci disposerait alors des résultats de l'examen approfondi auquel aurait procédé le Conseil. Le fait que le Conseil a été surchargé de travail lors de sa septième session ne suffit pas à l'excuser de n'avoir pu étudier les conventions de manière satisfaisante.

M. STEPANENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) appuie le projet de résolution présenté par l'URSS ainsi que l'argumentation du

¹ Voir l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information.

² Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Troisième Commission, 179ème séance.

³ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Résolutions, No 260 A (III).

The Economic and Social Council's report had noted that it had been recognized that none of the draft conventions had reached a completely satisfactory state (A/625, chapter III, paragraph 135).

The CHAIRMAN put the USSR draft resolution (A/C.3/389) to the vote.

The draft resolution was rejected by 34 votes to 7, with 8 abstentions.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) opposed the United Kingdom proposals. Waiving of general debate would be a clear departure from normal procedure. Such a debate was the only means of gaining a comprehensive view of the general trend and the implications of the conventions in their entirety. Certain principles embodied in the conventions might be objectionable, but such defects might not be apparent if articles were examined singly.

The CHAIRMAN put the United Kingdom proposals to the vote.

The proposals were adopted by 36 votes to 7, with 3 abstentions.

DRAFT CONVENTION ON THE GATHERING AND INTERNATIONAL TRANSMISSION OF NEWS (E/1065)¹

The CHAIRMAN opened discussion on the draft convention on the gathering and international transmission of news, as amended by the Economic and Social Council at its seventh session (E/1065). He suggested that, in accordance with the usual procedure, the discussion on the preamble should be left until the end.

It was so agreed.

Article 1²

Mr. CANHAM (United States of America) said that his delegation had an amendment to submit to article 1, paragraphs A and B. He suggested that it might be advisable to set a time-limit for the submission of amendments.

The CHAIRMAN agreed with the United States representative's suggestion and proposed that the time-limit for the submission of amendments to article 1 should be fixed at 3 p.m. on Thursday, 7 April, and that amendments to the rest of the draft convention should be submitted by the end of the week, Friday, 8 April, at 6 p.m.

The proposal was adopted.

Mr. SPIROPOULOS (Greece) proposed the adjournment of the meeting until the amendments to article 1 had been received.

The motion for adjournment was adopted by 10 votes to 2.

The meeting rose at 4.10 p.m.

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council during its seventh session*, resolution 152 B (VII).

² Article I in the final text of the draft convention on the international transmission of news and the right of correction (A/C.3/496).

représentant de ce pays. Le Conseil économique et social a noté dans son rapport (A/625, chapitre III, paragraphe 135) qu'aucun des projets de convention n'était absolument satisfaisant.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution de l'URSS (A/C.3/389).

Par 34 voix contre 7, avec 8 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'accepte pas les propositions du Royaume-Uni. Supprimer la discussion générale, c'est s'écarter nettement de la procédure normale. C'est seulement d'une discussion générale que peut se dégager une vue d'ensemble des tendances générales et de la portée des conventions. En examinant les articles un à un, l'on peut ne pas apercevoir les défauts de certains principes qui se trouvent incorporés dans le texte des conventions.

Le PRÉSIDENT met aux voix les propositions du Royaume-Uni.

Par 36 voix contre 7, avec 3 abstentions, les propositions sont adoptées.

PROJET DE CONVENTION RELATIF À L'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET À LEUR TRANSMISSION D'UN PAYS À L'AUTRE (E/1065)¹

Le PRÉSIDENT ouvre le débat sur le projet de convention relatif à l'accès aux informations et à leur transmission d'un pays à l'autre, tel qu'il a été amendé par le Conseil économique et social durant sa septième session (E/1065). Il propose que, suivant la procédure habituelle, l'on discute, en dernier lieu, le préambule.

Il en est ainsi décidé.

Article premier²

M. CANHAM (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation propose un amendement aux paragraphes A et B de l'article premier. Il pense qu'il conviendrait de fixer une date limite pour le dépôt des amendements.

Le PRÉSIDENT, acceptant la suggestion du représentant des États-Unis, propose que les amendements à l'article premier soient déposés au plus tard le jeudi 7 avril à 15 heures, et les amendements aux autres articles du projet de convention au plus tard à la fin de la semaine de travail, c'est-à-dire le vendredi 8 avril à 18 heures.

La proposition est adoptée.

M. SPIROPOULOS (Grèce) propose que la Commission s'ajourne jusqu'à la réception des amendements à l'article premier.

Par 10 voix contre 2, la motion d'ajournement est adoptée.

La séance est levée à 16 h. 10.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa septième session*, résolution 152 B (VII).

² Article premier dans le texte définitif du projet de convention relatif à transmission internationale des informations et au droit de rectification (A/C.3/496).